



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°88/2021

Date de convocation : **20/07/2021**

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **27**

Votants : **32**

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juillet 2021 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Monsieur Julien PORTIER**

**Objet : INSTALLATION DE MONSIEUR YVES CREPEL AU SEIN DES
COMMISSIONS DE LA CCSLA**

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BOURNE Hervé	DALEX Jacques	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Julien
BRACHET Marc	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	PRUD'HOMME Philippe
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	LUCIANI Michel	SCHERMA Sébastien
BRUNET André	FERNANDEZ Sophie	MILLET-URSIN Marc	STRAPPAZZON Philippe
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PAGET Marc	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
COUTIN Michel	GONZALES Florence	PETIT Monique	VIGNIER Georges
CREPEL Yves	GOURDIN Margaret	PONTHIEU Eric	

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

Anne-Marie BERNARD pouvoir Philippe PRUD'HOMME Charline MAURICE pouvoir à Yves CREPEL	David DUNAND-CHATELLET pouvoir à Martine BRASSOUD BALMONT Nicolas	Laure LEMBERT pouvoir à Sébastien SCHERMA	Michèle DOMENGE-CHENAL pouvoir à Lucie LITTOZ
--	---	--	--

EXPOSE

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'en remplacement de Monsieur François MORISSE Conseiller Communautaire de la liste « Rassembler et Agir » à FAVERGES-SEYTHENEX, il convient d'installer un nouveau conseiller au sein des Commissions de la CCSLA.

Monsieur le Président rappelle la composition actuelle des Commissions auxquelles siégeait Monsieur François MORISSE suivant délibération n° 73/2020 du 15 octobre 2020 :

Commission Valorisation des Déchets		Commission Planification Urbanistique PLUI ADS	
CHEVALINE	RIVOLLET Michel	CHEVALINE	BAILLY Daniel
DOUSSARD	BALMONT Nicolas GOURDIN Margaret PETIT Monique	DOUSSARD	COUTIN Michel GOURDIN Margaret MILLET-URSIN Marc
FAVERGES-SEYTHENEX	BOISSON Brigitte DENAMBRIDE Julie MORISSE François PORTIER Jean-Pierre STRAPPAZZON Philippe	FAVERGES-SEYTHENEX	BRACHET Marc MORISSE François PORTIER Julien TREMBLAY-GUETTET Jeannie VACHERAND-DENAND Damien
GIEZ	PONTHIEU Eric	GIEZ	PAGET Marc
LATHUILE	BOURNE Hervé	LATHUILE	BOURNE Hervé
ST FERREOL	BRUNET André	ST FERREOL	PRUD'HOMME Philippe
VAL DE CHAISE	GEORGET Mathieu	VAL DE CHAISE	PECCOUD John
Commission Développement Economique et Emploi		Commission GEMAPI et GEPU	
CHEVALINE	JACOB Jérôme	CHEVALINE	DOMENGE-CHENAL Bertrand
DOUSSARD	CHAPPET Philippe COUTIN Michel MILLET-URSIN Marc	DOUSSARD	LITTOZ Lucie MILLET-URSIN Marc PETIT Monique
FAVERGES-SEYTHENEX	BERNARD Anne-Marie HUSAK François MORISSE François STRAPPAZZON Philippe VIGNIER Georges	FAVERGES-SEYTHENEX	ANDREVON Gilles GONZALES Florence MORISSE François PORTIER Jean-Pierre TISSOT-ROSSET Jean-Claude
GIEZ	PAGET Marc	GIEZ	PONTHIEU Eric ou PAGET Marc
LATHUILE	JOSSERAND Stéphanie	LATHUILE	MERMAZ-ROLLET Roland
ST FERREOL	PRUD'HOMME Philippe	ST FERREOL	PRUD'HOMME Philippe
VAL DE CHAISE	SCHERMA Sébastien	VAL DE CHAISE	LUCIANI Michel
Commission Finances et Commande Publique			
CHEVALINE	DOMENGE-CHENAL Michèle		
DOUSSARD	COUTIN Michel		
	MILLET-URSIN Marc		
	PETIT Monique		
FAVERGES-SEYTHENEX	BOISSON Brigitte		
	BRASSOUD Martine		
	DUNAND-CHATELLET David		
	GONZALES Florence		
	MORISSE François		
GIEZ	LECURIEUX-BELFOND Hervé		
LATHUILE	BOURNE Hervé		
ST FERREOL	PRUD'HOMME Philippe		
VAL DE CHAISE	SCHERMA Sébastien		

Il est demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de l'installation de Monsieur Yves CREPEL en remplacement de Monsieur MORISSE François au sein des Commissions suivantes :

- Valorisation des déchets
- Planification Urbanistique PLUI ADS
- Développement Economique et Emploi
- Grand Cycle de l'Eau GEMAPI et GEPU
- Finances et Commande Publique

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte de l'installation de M. Yves CREPEL au sein des commission suivantes :
 - Valorisation des déchets
 - Planification Urbanistique PLUI ADS
 - Développement Economique
 - Grand Cycle de l'Eau GEMAPI et GEPU
 - Finances et Commande Publique

Résultat du vote :

Votants : 32

Abstention :

0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre :

0

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :



FAVERGES-SEYTHENEX, le

29 JUIL. 2021

Le Président,
M. Jacques DALEX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.